



DÉLIBÉRATION N° 43/2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 26

OBJET : FINANCES

**Salle de spectacle « La
Source » - Tarifs saison
culturelle 2024/2025**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le deux mai, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous la
présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 25 avril 2024.

Étaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY –
Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste
BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence
PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – Mme Julie FAITOUT – Mme
Colette DESJOURS – Mme Véronique CHARTIER – M. Daniel BAPTISTE – M. Joël DE AMORIM –
M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle
VILLEDEU.

Étaient représentés :
M. Emmanuel DENIS par M. David JARDINE.
Mme Caroline POULET par M. Laurent THEVENOT.
M. Christophe VIEIRA par Mme Colette DESJOURS.
M. Alexis VALLENT par Mme Laurence DUPONT.

Était absent :
M. Eric AGBESSI.

Mme Laurence DUPONT est désignée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme Nadège BROSSEAUD, Adjointe au Maire en charge de la Culture, rappelle à
l'assemblée que par délibération n° 59/2023 du 27 avril 2023, le Conseil Municipal a
adopté, comme suit, les tarifs des spectacles prévus dans le cadre de la programmation
de la saison culturelle 2023/2024 applicables à compter du 1^{er} juillet 2023 :

TARIFS SPECTACLES SAISON CULTURELLE 2023/2024									
	PLEIN TARIF	TARIF REDUIT	TARIF ABONNÉ	TARIF ABONNÉ RÉDUIT	SCOLAIRE	MOINS DE 12 ANS	TARIF FOSSE DEBOUT	CNAS	PASS CULTURE
SPECTACLE et Concert	13,00 €	8,50 €	10,00 €	7,00 €		Gratuit	TP/10 € TR/6 € TA/7 € TAR/5 €	10,00 €	8,50 €
Spectacle hors catégorie 1	25,00 €	18,00 €	20,00 €	15,00 €		Gratuit		20,00 €	18,00 €
Spectacle hors catégorie 2	20,00 €	15,00 €	17,00 €	13,00 €		Gratuit		17,00 €	15,00 €
Spectacle Jeune Public	5,50 €				2,50 €	Gratuit moins de 6 ans		5,50 €	5,50 €

Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante d'adopter les tarifs des spectacles prévus
dans le cadre des programmations de la saison culturelle 2024/2025.

Aussi, le **Conseil Municipal**, Mme Nadège BROSSEAUD entendue, et après en avoir
délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** les tarifs des spectacles prévus dans le cadre des programmations de la saison
culturelle 2024/2025, tels que présentés ci-dessous à compter du 1^{er} juillet 2024, étant
précisé que ces nouveaux tarifs ont été augmentés de 2 % (avec arrondi à l'entier
supérieur si le chiffre après la virgule est supérieur à 5) pour prendre en compte le niveau
d'inflation des dépenses de fonctionnement du service :

TARIFS SPECTACLES SAISON CULTURELLE 2024/25

	PLEIN TARIF	TARIF REDUIT	TARIF ABONNÉ	TARIF ABONNÉ RÉDUIT	SCOLAIRE	MOINS DE 12 ANS	TARIF FOSSE DEBOUT	CNAS	PASS CULTURE
SPECTACLE et Concert	13,00 €	9,00 €	10,00 €	7,00 €		Gratuit	TP/10 € TR/6 € TA/7 € TAR/5 €	10,00 €	7,00 €
Spectacle hors catégorie 1	26,00 €	19,00 €	21,00 €	16,00 €		Gratuit		21,00 €	16,00 €
Spectacle hors catégorie 2	21,00 €	16,00 €	18,00 €	13,00 €		Gratuit		18,00 €	13,00 €
Spectacle Jeune Public	6,00 €				3,00 €	Gratuit moins de 6 ans		6,00 €	6,00 €

La grille tarifaire 2024/2025 présentée ci-dessus, intègre, au même titre qu'en 2023/2024, un tarif réduit PASS CULTURE qui sera désormais indexé sur le tarif abonné réduit mis en place dans le cadre d'une convention conclue en 2023 (délib. n° 57/2023) entre la commune et la Société PASS CULTURE.

Il convient de préciser que :

• **Les tarifs réduits sont applicables sur présentation d'un justificatif et concernent les situations suivantes :**

- Les personnes de moins de 18 ans, les étudiants, les demandeurs d'emploi, les allocataires RSA, les intermittents du spectacle, les personnes en situation de handicap et accompagnant(s), les groupes de 10 personnes et plus, les abonnés des saisons culturelles de Chatel, Riom, Mozac et Cébazat, les adhérents du CNAS et du PASS CULTURE et leurs ayants droits

- Les parents accompagnants des élèves de l'Ecole Municipale de Musique de Volvic pour les concerts et spectacles musicaux dans le cadre du Parcours d'apprentissage musical

- Les participants liés à des actions réalisées en partenariat avec le CCAS de Volvic, les services de la Commune et, notamment, le service Education Enfance Jeunesse

• **Les invitations ou places exonérées, sur présentation d'un justificatif, sont applicables:**

- Aux professionnels de la culture (programmateurs ou diffuseurs), journalistes, accompagnateurs des groupes scolaires et contractuellement, aux invités de la production

- Aux aînés enregistrés au niveau du CCAS de Volvic, pour Noël, à raison d'une place par personne et avec la possibilité de choisir entre plusieurs spectacles

- Aux élèves de l'Ecole Municipale de Musique de Volvic, pour les concerts et spectacles musicaux dans le cadre du Parcours d'apprentissage musical.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 13.5.2024
Publié ou notifié
le : 13.5.2024

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

